



Nations Unies

Assemblée générale

AG/SHC/3903

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission

39^e et 40^e séances – matin et après-midi

LA TROISIÈME COMMISSION DEMANDE QUE LE 15 OCTOBRE SOIT PROCLAMÉ
JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES RURALES

Le nombre de réfugiés dans le monde a doublé si l'on compte
les déplacés dans leurs propres frontières, signale le Haut Commissaire

/...

Droit des peuples à l'autodétermination

Suite du débat général

/...

M. WAEL ATTIYA (Égypte) a regretté que l'action internationale des Nations Unies n'ait malheureusement pas réussi à garantir la pleine application de la Déclaration des Droits de l'homme, 60 ans après son adoption. Il a déclaré que le droit à l'autodétermination ne constituait en aucun cas un don que les pays développés auraient fait à des pays sous occupation. Au contraire, a-t-il estimé, il s'agit d'un encouragement à la résistance face à l'occupation. Ce droit n'est pas moins sacré que le droit à la défense, surtout lorsque ceux qui s'imposent illégalement sur le terrain, s'appuient sur leur force économique ou militaire. La situation des Territoires palestiniens occupés en est un bon exemple, a déclaré le représentant. Israël continue d'empêcher les Palestiniens d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination tout en faisant étalage de sa démocratie factice, fondée sur l'occupation de terres qui ne lui appartiennent pas.

Le rapport du Groupe de travail sur les mercenaires n'a fait qu'accroître notre inquiétude quant au rôle joué par les compagnies étrangères privées de sécurité, a déclaré le représentant. L'Égypte soutient les recommandations du rapport du Groupe de travail sur la nécessité pour les États de reprendre le contrôle des activités de ces sociétés qui se doivent de rendre des comptes et d'agir en toute transparence. La délégation égyptienne a également insisté sur l'importance de venir en aide aux États sortant de conflits pour qu'ils développent leur secteur de sécurité sur la base du principe de l'appropriation nationale. Nous attendons les recommandations du Secrétaire général l'année prochaine sur les moyens d'enquêter sur les agissements d'Israël qui entrave les droits des Palestiniens.

Les violations flagrantes et répétées des droits de l'homme par les autorités d'Israël ont contribué à faire baisser les taux d'emplois et à accroître la pauvreté à des niveaux sans précédents dans la Bande de Gaza et à Jérusalem-Est, a expliqué le représentant. L'ONU, au sein du Quatuor, devrait davantage insister sur la nécessité de parvenir à une paix négociée afin d'assurer le retrait de tous les Territoires arabes occupés depuis 1967 et aboutir à un État palestinien. Une écrasante majorité des États Membres des Nations Unies est en faveur de l'autodétermination pour les peuples sous occupation comme l'a prouvé une récente résolution adoptée par la Quatrième Commission, a encore ajouté le représentant.

M. HAMID NIKOOHRAFTAMIZ (République islamique d'Iran) ...

... Le représentant a fait référence à la situation des droits de l'homme du peuple palestinien et a demandé à la communauté internationale de réclamer le respect des droits de l'homme du peuple palestinien, et à Israël de mettre fin aux graves atteintes aux droits de l'homme et à l'occupation.

M. AMMAR HIJAZI (Palestine) a expliqué que le racisme à l'encontre du peuple palestinien datait d'il y a près d'un siècle. Plus de 800 000 Palestiniens ont été expulsés de leur terre en 1948, les réfugiés palestiniens se comptant aujourd'hui par millions, a rappelé le représentant. Les Palestiniens, malgré l'affirmation d'un droit au retour, ont continué d'être expulsés par la force, étant prétendument une race qui pourrait léser un autre État. Les lois israéliennes sont basées sur une mentalité discriminatoire sur la base de la religion et la race qui octroient la citoyenneté à toute personne de confession juive. L'occupation s'est transformée en un système d'apartheid et de colonisation raciste, ce qui contrevient à tous les textes internationaux, a dénoncé le représentant.

Près de trois millions de Palestiniens sur la rive occidentale se voient niés le droit de se déplacer librement, car ils sont parqués dans des camps. Dans le même temps, plusieurs centaines de milliers de colons se voient dotés d'un réseau de routes sophistiqué qui empêche les Palestiniens de se déplacer sur leur terre, à moins d'avoir un permis. Malgré l'arrêt de la Cour internationale de Justice de 2004 demandant le démantèlement du mur, Israël n'a rien fait et ce mur rend impossible la création d'un État palestinien indépendant. Le représentant a encore cité le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme qui expliquait qu'il y avait trois régimes hostiles aux droits de l'homme. Il s'agit du colonialisme, de l'apartheid et de l'occupation étrangère.

M. ELAZAR SAAR (Israël) a indiqué que les atrocités nazies de l'Holocauste ont bien montré le pouvoir épouvantable et obscur de la haine humaine. L'une des visions majeures ayant conduit à la création de cette Organisation était justement la prévention des préjugés et de la discrimination, et l'égalité entre tous. La Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on célébrera le soixantième anniversaire l'an prochain, prône ce principe d'un monde exempt de discrimination raciale. Le travail éducatif entrepris par les États Membres a été enraciné dans le postulat qu'aucune race n'est supérieure ou inférieure, et que le droit de la libre pensée de religions doit s'appliquer à tous. Depuis 1979, Israël a été signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et s'est engagé à appliquer les dispositions de la Convention pour garantir l'égalité de chaque individu sans préjugé de race, de sexe, d'appartenance ethnique et de religion.

Le représentant a attiré l'attention sur les actes d'antisémitisme commis à l'échelle mondiale. En décembre 2006, 590 cas de violence délibérée et de vandalisme contre les Juifs ont été enregistrés à l'échelle mondiale, ce qui représente 31% par rapport à l'an dernier. Cette vague antisémite s'est produite en Europe et au Moyen-Orient. En décembre 2006 également, l'Iran a conduit une conférence d'experts pseudo-érudits révisionnistes de l'Holocauste. La conférence a été organisée par le Ministère des affaires étrangères à la demande du Président, dont les positions sur l'Holocauste sont bien connues. La communauté internationale devrait résolument condamner ce précédent dangereux. Elle a rappelé que le 26 janvier 2007, cette même Assemblée a adopté par consensus la résolution 61/255 contre le déni de l'Holocauste qui envoie un message clair aux révisionnistes, affirmant que la haine et le racisme sont inacceptables et appuyant des activités éducatives au niveau mondial pour tirer les leçons du passé.

Israël attend avec intérêt la Conférence d'examen de Durban et souligne que les Nations Unies doivent s'élever contre toute tentative de détournement de cet événement par des groupes ou des pays à des fins politiques.

M. FADI QWAYDER (Jordanie) s'est dit préoccupé par la montée du racisme et de la xénophobie. Il a dénoncé la diffamation des religions et les tentatives visant à établir un lien entre l'islam et le terrorisme. Signataire depuis 1974 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de racisme, la Jordanie affirme la nécessité pour tous les États de respecter ses dispositions. Le représentant a rejeté la diffamation des religions et l'utilisation politique du « prétexte terroriste » pour s'en prendre à l'islam qui est une religion de tolérance. Il a évoqué la lettre d'Amman de 2004, qui explique les préceptes de l'islam et l'éloigne totalement de tout acte ou idéologie incitant au terrorisme, à la discrimination raciale et à l'intolérance. La lettre d'Amman appelle au dialogue et à la coexistence pacifique entre toutes les religions afin de divulguer une culture de la paix et du respect de l'autre. La Jordanie, a-t-il rappelé, est signataire de 17 conventions internationales relatives aux droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, y compris la convention internationale de lutte contre le racisme dans le sport. En dépit des progrès, il est encore indispensable de mettre pleinement en application les engagements et décisions de Durban. Le représentant s'est enfin félicité des résultats et décisions de la session préparatoire de la Conférence d'examen de Durban en 2009.

M. ARUNA KUMAR VUNDAVALLI (Inde) a dit attendre un dialogue positif lors du processus préparatoire de la Conférence d'examen de Durban en 2009. Le représentant a également exprimé son soutien au peuple Palestinien, se disant convaincu que la feuille de route du Conseil de sécurité était toujours un cadre valable pour un règlement du conflit. ...

/...

Mme WARIF HALABI (République arabe syrienne) a partagé les préoccupations du Rapporteur spécial, M. Doudou Diène, sur la montée du racisme et sur les nouvelles formes de discrimination raciale et de xénophobie ainsi que sur la recrudescence de l'intolérance dans le monde. Elle a déploré le fait que les objectifs de la Troisième Décennie de lutte contre le racisme n'aient pas été atteints. Elle a invité à redoubler d'efforts en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Durban contre le racisme. La représentante a constaté que la situation dans la région du Moyen-Orient ne faisait que se détériorer, notamment avec les assassinats ciblés et les exactions quotidiennes à l'encontre du peuple palestinien dans le but de l'exterminer, de le déplacer et d'anéantir sa juste cause et son droit à l'autodétermination. Selon la déléguée syrienne, le droit à l'autodétermination est inscrit dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, en sus des deux conventions sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels. Il est désolant de constater, a-t-elle ajouté, que les Nations Unies soutiennent le droit à l'autodétermination des petits États et territoires, dont la population ne dépasse pas quelques milliers d'habitants, et que de l'autre côté, elle ferme les yeux sur la responsabilité d'Israël qui prive des millions de Palestiniens de la jouissance de leur droit à l'autodétermination. Cette autodétermination est une dette de la communauté internationale à l'égard de ce peuple et un devoir politique dont il faudrait s'acquitter d'urgence, a-t-elle affirmé

/...

Droits de réponse

La représentante de l'Algérie a exercé son droit de réponse en réaction au droit de réponse du Maroc exercé hier mercredi. Le Sahara occidental, faut-il le rappeler à nos frères marocains, est un territoire non autonome dont la marocanité a été rejetée par la Cour internationale de Justice en 1975, a-t-elle dit. L'Algérie, contrairement à ce que pense le Maroc, est hautement qualifiée pour être exigeante en matière de droit des peuples à l'autodétermination car elle a mené une guerre de libération nationale couronnée par un référendum d'autodétermination. Concernant le reproche adressé par le Maroc à

l'Algérie sur le parallèle établi entre le peuple palestinien et celui du Sahara occidental, la représentante a expliqué que sa délégation n'avait pas voulu établir un parallèle, mais que tout bien réfléchi, le parallèle était possible. Il s'agit de deux peuples spoliés de leur terre, deux peuples auxquels on propose des bantoustans comme patrie de substitution, deux peuples résistants à travers une intifada populaire pour reconquérir leur droit à l'autodétermination.

/...

Le représentant du Koweït, exerçant son droit de réponse suite à la déclaration d'Israël, a estimé regrettable qu'Israël profère des ignominies contre son pays. Il a évoqué la mention faite au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 sur le site internet de la délégation israélienne, M. John Dugard, tout en signalant que son titre avait été escamoté pour n'être plus que « Rapporteur spécial ». Il a indiqué que si Israël ne retirait pas ses forces de Jérusalem-Est, elle pourra compter sur le Koweït et le reste du monde pour l'amener à le faire.

/...

Déclaration liminaire du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés suivie d'une séance de questions

/...

Le représentant de la Palestine a remercié le Haut Commissaire pour son travail inlassable envers les réfugiés du monde entier. Il lui a demandé de quelle assistance les réfugiés palestiniens bénéficiaient? Quelle est leur situation actuelle en Iraq, pays qui a toujours été considéré comme un lieu d'accueil privilégié jusqu'à présent.

/...

Le Haut Commissaire, en réponse à la Palestine, a expliqué que les Palestiniens avaient été maltraités dans le passé. Plus de 600 Palestiniens ont été tués par des actes de violence dans la région de Bagdad, ce qui nous préoccupe. Les autorités palestiniennes ont fait preuve d'une attitude très souple pour réinstaller les réfugiés, notamment au Soudan et dans d'autres pays encore, a déclaré le représentant.

/...

* *** *